



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5110

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon - Service archéologique municipal et le CNRS pour l'accueil d'un agent du service archéologique pour une démarche de recherche

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/5110 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON - SERVICE ARCHEOLOGIQUE MUNICIPAL ET LE CNRS POUR L'ACCUEIL D'UN AGENT DU SERVICE ARCHEOLOGIQUE POUR UNE DEMARCHE DE RECHERCHE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le CNRS met en place des dispositifs d'accueil de personnels extérieurs à sa structure afin de soutenir des démarches de recherche. A ce titre, il met en place des phases de candidatures donnant lieu à la sélection des candidats retenus.

Dans le cadre de ce dispositif, le service archéologique de la Ville de Lyon s'est porté candidat cette année, à travers plusieurs de ses agents.

Clémence MEGE, céramologue et responsable du pôle Recherche valorisation scientifique, a été retenue pour bénéficier de cet accueil.

Le projet retenu, intitulé « Les faciès céramiques lyonnais de Tibère à Néron » a pour objectif de proposer une synthèse – inédite – de différents ensembles de céramique découverts à Lugdunum datés entre les années 15 et 70 apr. J.-C. et a vocation à contribuer au rayonnement scientifique du service archéologique en développant la recherche sur son territoire. Ce projet de recherche est destiné à être mis en avant à l'occasion d'un colloque de dimension internationale organisé par le service archéologique en 2020.

Pour conduire ces recherches, l'agent du service archéologique sera accueillie au sein des locaux du CNRS, deux mois à la fin de l'année 2019.

Afin de soutenir cette démarche et en complément de l'accueil de l'agent du service archéologique au sein de ses locaux, la Ville de Lyon bénéficiera du versement d'une compensation financière d'un montant de 11 538,46 €

La convention ci-après annexée formalise les conditions de mise en œuvre de cet accueil, en précisant le contenu de la recherche retenu pour ce projet.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

**DELIBERE**

1. La convention entre la Ville de Lyon – Service archéologique et le CNRS pour l'accueil de Clémence MEGE pour une durée de 2 mois est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tous les documents afférents à cette démarche et à l'exécuter.

3. La recette de 11 538.46 € résultant du versement par le CNRS sera imputée sur le budget 2019 chapitre 74 nature 74718.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER